

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
PRESQU'ILE DE
CROZON-
AULNE
MARITIME**

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE CHATEAULIN

OBJET :

Elaboration d'un
pacte de
gouvernance

**Date de
convocation :**
16/03/2021

**Membres en
exercice :**
35

**Nombre de
participants :**
34

**Nombre de
votants :**
35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021

N°024/2021

Le 22 mars deux mille vingt et un, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BIZEC Rolande, M. BLANCHARD Noël, Mme CALVEZ Michèle, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE PAPE Henri, M. LEBRUN Luc, M. LEONARD Maxime, Mme LEROUX Patricia (A partir de 18h40), M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MENU Marie-Hélène, M. MORVAN Henri, M. PASQUALINI Marc, Mme PORCHER Monique, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membre absent avec pouvoir :

Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT

Membre absent et excusé : 0

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

L'article 1er de la loi Engagement et Proximité prévoit l'inscription obligatoire à l'ordre du jour du conseil communautaire d'un débat et d'une délibération relatifs à l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Si l'adoption de ce pacte est décidée, elle doit intervenir dans les neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Conformément à l'avis favorable du conseil communautaire en date du 14 décembre 2020, une rédaction d'un document projet a été réalisée sur la base des principes et cadres de travail mis en œuvre au sein de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime.

Le projet de pacte de gouvernance proposé s'articule autour de 5 chapitres:

- Chapitre 1 : Un socle de valeurs communes au service d'une ambition de territoire
- Chapitre 2 : Une construction de la décision communautaire ouverte et partagée
- Chapitre 3 : Une présidence et des vice-présidences, une action collective
- Chapitre 4 : la participation dans les organismes extérieurs
- Chapitre 5 : une appropriation favorisée des politiques communautaires
- Chapitre 6 : participation

Le pacte de gouvernance doit faire l'objet d'une délibération en conseil s'il est décidé d'en adopter un et fait l'objet ensuite d'une transmission aux conseils municipaux pour validation également.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire en date du 14 décembre 2020,

Considérant l'intérêt de formaliser la gouvernance mise en œuvre au sein de l'intercommunalité,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le pacte de gouvernance joint en annexe,
- autorise le Président à transmettre le pacte de gouvernance aux Maires des communes pour solliciter leur approbation sur ce document.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

